

# Comité Départemental de la Somme de Badminton

## **Règlement Interclubs Séniors 2009-2010**

### **Division 2 (non mixte)**

#### **Article 1<sup>er</sup> – Généralités**

Le Comité départemental organise un Championnat Interclubs qui oppose les équipes des clubs affiliés à la Fédération Française de BAdminton et ayant leur siège social dans le département de la Somme.

Le Comité départemental s'occupera des inscriptions, des convocations, du déroulement de la compétition proprement dite et de l'achat et la remise des récompenses; il délèguera à un club son organisation matérielle ( réservation et aménagement d'une salle - 5 terrains minimum - et tenue d'une buvette dont les profits reviendront en totalité au club ).

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de ce championnat sera déclarée championne départementale de Division 2.

#### **Article 2 – Gestion de la compétition**

La compétition sera gérée à l'aide des logiciels agréés par la Fédération (BadIC, Badnet... ) ou avec un programme sur tableur Excel.

#### **Article 3 – Estimation de la valeur d'une équipe**

Chaque fois qu'il est nécessaire d'évaluer la valeur globale d'une équipe en fonction du classement de ses joueurs, le barème suivant sera appliqué.

Classement	nombre de points	Classement	nombre de points
A- 2 ou plus	16	C 2	8
A – 1	15	D 1	7
A 0	14	D 2	6
A 1	13	E 1	5
A 2	12	E 2	4
B 1	11	F 1	3
B 2	10	F 2	2
C 1	9	N C	1

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le dernier classement officiel de la discipline dans laquelle il est le mieux classé au jour de la compétition.

#### **Article 4 – Droits d'engagement**

Les droits d'engagements feront l'objet d'une facture émise par le Comité départemental.

Le montant des droits d'inscription sont fixés à 15 euros par équipe. Chaque club peut présenter autant d'équipes qu'il le souhaite.

#### **Article 5 – Composition des équipes**

Les équipes masculines ou féminines sont formées de joueur(se)s sénior(e)s (ou autorisé(e)s à jouer dans cette catégorie : cadet(te)s avec double surclassement, junior(e)s avec simple surclassement, vétéran(e)s autorisé(e)s à jouer en catégorie sénior(e)).

Chaque équipe doit être composée de joueur(se)s régulièrement licencié(e)s compétition au club engagé.

Pour pouvoir disputer une rencontre, une équipe comprendra au minimum: 2 hommes ou 2 dames.

#### **Article 6 – Liste des joueurs qualifiés**

Le joueur(se)s devront être choisi(e)s de telle manière que chaque équipe hiérarchiquement supérieure soit d'une valeur plus grande (suivant l'article 3) que toute autre équipe inférieure.

#### **Article 7 – Hiérarchie des joueurs**

La hiérarchie des joueurs d'une équipe pour une rencontre sera déterminée par le classement des joueurs au jour de la compétition.

### **Article 8 – Joueurs titulaires**

Un joueur ou une joueuse ne pourra pas jouer dans 2 équipes différentes lors d'une même journée.

### **Article 9 – Joueurs mutés et/ou assimilés - nombre de matchs**

L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit comprendre ni plus d'un joueur muté ni plus d'un joueur étranger non-assimilé (un joueur muté et étranger cumulera les 2 statuts). Le nombre de joueurs assimilés pouvant être aligné n'est pas limité.

Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre plus d'un match de simple, ni plus de deux matchs.

### **Article 10 – Remplacement d'un joueur**

Lors d'une rencontre, le remplacement d'un joueur est autorisé, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match et à condition de respecter les Articles 5, 6, 8, 9 et 11.

### **Article 11 – Déroulement d'une rencontre**

Le capitaine doit remettre sa composition d'équipe à l'organisateur 20 minutes avant le début de chaque rencontre. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs pointés dans le gymnase 15 mn avant le début des rencontres.

### **Article 12 – Tenue vestimentaire et volants utilisés**

La tenue vestimentaire des joueurs devra être conforme aux dispositions fédérales.

Il est souhaitable que tous les joueurs d'une équipe portent des maillots identiques.

Les rencontres se disputent avec des volants plumes agréés pour les classés et plastiques pour les NC. Les volants sont fournis par les joueurs à parité.

### **Article 13 – Barème des points sur l'ensemble des rencontres**

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de toutes les rencontres selon le barème suivant :

<b>Victoire :</b>	<b>+ 2 points</b>
<b>Nul :</b>	<b>+ 1 point</b>
<b>Défaite :</b>	<b>0 point</b>
<b>Forfait :</b>	<b>- 1 point</b>

S'il y a égalité entre plus de deux équipes le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus ; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

### **Article 14 – Nombre de matchs par rencontre**

Chaque rencontre consiste en 4 matchs, à savoir :

Equipe masculine : 3 Simples Homme

Equipe féminine : 3 Simples Dame

1 Double Homme

1 Double Dame

### **Article 15 – Cas d'un match non joué**

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21/0 - 21/0.

### **Article 16 – Barème des points par rencontre**

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus suivant le barème suivant :

<b>Victoire:</b>	<b>+ 1 point</b>
<b>Défaite:</b>	<b>0 point</b>
<b>Forfait (match non joué) :</b>	<b>- 1 point</b>

Tous les matchs doivent être joués.

### **Article 17 – Calendrier**

Le calendrier définitif sera établi ultérieurement suivant le nombre d'équipes inscrites.

2<sup>ème</sup> journée : 10 janvier 2010  
3<sup>ème</sup> journée : 7 mars 2010  
4<sup>ème</sup> journée : 9 mai 2010

Aucune date de rencontre ne sera modifiée, sauf en cas d'intempérie grave.

### **Article 18 – Sanctions et amendes**

Joueur non en règle de sa licence : Match perdu, et 10€ d'amende pour le club, par rencontre  
Equipe forfait: 50€ d'amende au club, par journée